

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2216

présenté par

M. Biteau, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Rédiger ainsi l'intitulé du titre I<sup>er</sup> :

« Garantir l'expertise scientifique comme fondement en matière de commercialisation de produits phytosanitaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le système actuel d'autorisation et de commercialisation des produits phytosanitaires en France et en Europe présente de graves insuffisances. Trop souvent, les décisions reposent sur des études fournies par les industriels eux-mêmes, sans validation indépendante systématique. Les conflits d'intérêts dans les expertises, le manque de transparence des données et l'insuffisante prise en compte du principe de précaution compromettent la crédibilité du dispositif et la protection effective de la santé publique et de l'environnement.

Les processus d'évaluation sont aujourd'hui biaisés par une dépendance excessive aux données industrielles et une absence de contre-expertise publique. L'EFSA au niveau européen comme l'ANSES au niveau national manquent de moyens pour produire ou commander des études indépendantes et publier des évaluations accessibles, compréhensibles et vérifiables par la communauté scientifique.

Notre agence sanitaire et les scientifiques qui y travaillent ont besoin d'être accompagnés et que nous renforçons leurs moyens, pour garantir leur indépendance et leur permettre de réaliser leurs évaluations et d'en rendre compte de manière transparente.

Il en va de même pour les conseils techniques sur le terrain. Afin de garantir leur indépendance vis à vis de la commercialisation de pesticides, l'Etat doit accompagner le développement d'un conseil agronomique indépendant des intérêts des vendeurs de pesticides. La science, plus que les logiques marchandes, doit rester notre boussole.